

# BAYVET & BASSET

a s s u r a n c e s

Créé il y a presque **100 ans** notre **cabinet familial** compte aujourd'hui **20 personnes** capables de répondre à toutes **vos questions d'assurances et de gérer vos sinistres.**

Notre cabinet fait partie des **50 premiers courtiers en France.**

Vous trouverez ci-après la liste des **offres** dont nous pouvons vous faire bénéficier en qualité de **Syndic, d'administrateur de biens** ou de **propriétaire d'immeubles.**

Un interlocuteur unique vous est dédié pour le suivi de vos dossiers

## SOCIÉTÉ DE COURTAGE D'ASSURANCES

25, PLACE DE LA MADELEINE 75008 PARIS

01 42 93 39 72 - CONTACT@BAYVET.FR - WWW.BAYVET-BASSET.FR

RCS PARIS B 582 024 436 - SA AU CAPITAL DE 140.000 € - N° ORIAS 07 000 906 - SITE ORIAS WWW.ORIAS.FR

AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION ACPR 4 PLACE DE BUDAPEST 75009 PARIS  
LA LISTE DES FOURNISSEURS AVEC LESQUELS NOUS TRAVAILLONS EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE  
RÉCLAMATIONS : 25 PLACE DE LA MADELEINE - 75009 PARIS - CONTACT@BAYVET.FR

## ➤ ASSURANCE DES IMMEUBLES

Nous effectuons la visite de risque et faisons un rapport à l'assureur avec des photos et le plan cadastral.

Nous avons négocié des intercalaires de garanties avec les grandes compagnies d'assurance AXA, ALLIANZ, MMA, Mutuelle Saint Christophe, ... et faisons des études sur mesure afin de vous offrir des garanties complètes et uniques pour vos copropriétés.

Nos intercalaires prennent notamment en compte une renonciation à recours vis-à-vis de vous ainsi que vos honoraires en cas de sinistre et nous avons une large délégation de gestion des sinistres de la part de nos partenaires.

## ➤ CONSTRUCTION

Nous pouvons mettre en place un contrat cadre au nom du syndic pour couvrir, à des conditions préférentielles, toutes les Dommages Ouvrages pour les immeubles et faire bénéficier les co propriétaires des mêmes conditions de tarif pour leurs rénovations.

Cela peut être accompagné d'une Tous Risques Chantier et de votre Responsabilité Civile en tant que Maître d'Ouvrage.

## ➤ PROTECTION JURIDIQUE

Nous pouvons couvrir la copropriété pour une prime de 0,10 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface développée de l'immeuble afin de défendre les intérêts de la co propriété en cas de litige avec un tiers ou de non-paiement des charges par un co propriétaire.

## ➤ PNO POUR LES BIENS GÉRÉS :

La loi ALUR du 26 mars 2014 impose aux copropriétaires non occupants d'assurer leurs biens donnés en location, vides ou meublés.

Nous mettons à votre disposition, pour les lots dont vous avez ou non la gestion un contrat comportant des garanties complètes et un tarif attractif permettant ainsi à vos clients de sécuriser leur patrimoine et leur responsabilité. Celui-ci couvre notamment :

- La Responsabilité Civile qui leur incombe en leur qualité de propriétaire d'un bien immobilier,
- Les Dommages aux biens immobiliers (cuisine aménagée),
- Les Dommages aux biens mobiliers du propriétaire à hauteur de 50 000 €.
- Les Risques Locatifs en cas de défaut ou d'insuffisance de la garantie souscrite par le locataire,

## ➤ LOYERS IMPAYÉS

Nous travaillons avec deux partenaires pour vous permettre de proposer à vos propriétaires de maintenir leurs revenus en cas de défaillance du locataire mais aussi lors de vacances locatives ou de détériorations immobilières.

## ➤ MUTUELLE ET PRÉVOYANCE DES GARDIENS D'IMMEUBLE

Depuis le 6 juin 2015 la Convention Collective Nationale impose la mise en place d'un régime de Prévoyance (décès, arrêt de travail,...) et d'un régime de Frais de santé (Soins courants, dentaire, optique,...), obligatoires pour l'ensemble des salariés d'immeubles.

Afin de vous accompagner dans la gestion de ces régimes, nous avons un contrat conforme à l'accord conventionnel.

## ENFIN POUR VOTRE CABINET

Nous pouvons étudier votre Responsabilité Civile Professionnelle ainsi que votre Garantie Financière, l'assurance de vos Locaux, la Mutuelle et Prévoyance pour les salariés du cabinet.

